

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2010

Etaient présents : M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, M. RAFEL Jean-Serge, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, Mme BABY Claudine, Mme THIBAUT Christine, Mme THOMASSIN Sylvie, Mme BERTHELOT Isabelle, M. VERDON Richard, M. CANTIN Christian, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. FORTIER Georges – Maire (*pouvoir à M. BISSON*), Mlle MORISSET Carole (*pouvoir à M. CHAUVEL*), M. BEAUGÉ Henri (*pouvoir à M. OMONT*).

En l'absence de Monsieur le Maire, c'est Monsieur Régis CHAUVEL – 1^{er} adjoint qui préside la séance.

Monsieur Chauvel déclare la séance ouverte à 20h30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. Mme Joëlle LE BRIS est nommée secrétaire.

En préambule de la séance, M. CHANCELIER – technicien de la Direction Départementale des Territoires en charge de la mise en forme du **Plan Communal de Sauvegarde, présente l'avancée des travaux. Il rappelle les obligations des collectivités territoriales en matière de sécurité sur le territoire communal et présente le P.C.S. de Bléré ainsi que le D.I.C.R.I.M. (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Une plaquette d'information a été réalisée pour la diffusion au public.**

Le plan de sauvegarde communal a pour objet d'apporter une organisation pour faire face aux risques majeurs auxquels la population de Bléré pourrait être confrontée.

Ce plan sera consultable en mairie dès sa publication.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 24/03/2010

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

- Remarque de M. OMONT concernant la transcription du mot à mot des propos du Maire (page 9) au sujet de la péréquation départementale de la T.P.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

.../...

① COMMISSION CIRCULATION – MARCHE : **REUNION DU 30 MARS 2010**

Rappel des règles diverses

- Autorisations attribuées aux personnes physiques ou morales (non à l'établissement)
- Les terrasses restent le domaine de la commune même si l'autorisation est donnée. Ce droit n'implique qu'une occupation temporaire du domaine public et en aucun cas une quelconque possession par les propriétaires de l'établissement.
- La terrasse ne doit pas être le lieu principal du commerce : ce n'est qu'un lieu accessoire
- Les établissements doivent disposer d'un local de rangement pour le matériel
- Les autorisations sont délivrées en fonction de la configuration des lieux et la terrasse ne doit pas gêner les riverains.
- Toute installation doit faire l'objet d'une autorisation municipale.
- L'autorisation est donnée pour la saison. (*1er Mars* à la Toussaint)

✚ RÈGLES DE SECURITE :

- Les piétons restent les usagers prioritaires des trottoirs et des places :
- La continuité du cheminement piéton doit donc être maintenue (mini 1 m)
- La terrasse ne doit pas occulter la perception des commerces voisins ni gêner leur accès
- Les services de sécurité doivent pouvoir accéder à tout moment aux immeubles et voieries : aucun obstacle ne doit entraver la circulation des véhicules de pompiers
- Les espaces doivent également être accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Vérifications du respect des règles par la Police Municipale (Verbalisation possible pour non respect et révocation de l'autorisation si nécessaire)

✚ RÈGLES D'URBANISME A RESPECTER

Toute installation d'enseigne, de terrasse, de parasol... sera soumise à autorisation de l'ABF (autour de l'église particulièrement).

Il est précisé que pour des fêtes ponctuelles (14 Juillet ou fête de la musique) quelques tables supplémentaires pourront être installées (en respectant la sécurité des piétons et du public) mais devront disparaître dès la fête terminée.

✚ LES TARIFS :

Par délibération du Conseil Municipal, les tarifs des terrasses sont de 12 €/m² pour l'année 2010.

Questions diverses :

- Marquage de la terrasse de l'établissement « Emma Pizza »
- trouver une solution au problème des marches sur la place Charles Bidault

***** Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

② Commission Travaux Bâtiments : Réunion du 13 avril 2010 à 17 h 00

Ordre du jour : Projet d'aménagement du local dédié à la police municipale
Questions diverses

I – Police municipale :

.../...

M. Gauthier présente aux membres de la commission le projet soumis par l'architecte : il comprend deux parties :

- **l'aménagement intérieur** : suppression de l'actuelle cuisine et modification du WC pour qu'il soit accessible aux P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) cette partie sera consacrée à l'accueil avec une partie attente et une « banque d'accueil ».

A gauche de l'entrée, un bureau aménagé pour la délivrance des cartes d'identité et passeports.

A droite, le bureau pour les 2 policiers municipaux.

Ces 2 pièces ne nécessitant aucune modification de leur structure actuelle sauf, à la demande du policier municipal la création d'une communication directe entre leur bureau et l'arrière de l'accueil.

- **l'aménagement de l'accès** au bâtiment qui sera rendu possible pour les P.M.R. (largeur de la porte) :

2 versions sont proposées par l'architecte :

- accès dans l'aspect actuel c'est-à-dire façade continue

- accès décalé légèrement en saillie par rapport à la façade actuelle

La commission se prononce pour conserver l'alignement actuel de la façade (1^{ère} solution).

Il sera demandé à l'architecte de nous proposer une ou plusieurs solutions pour ce choix.

S'agissant d'une modification de l'aspect extérieur de la façade, l'A.B.F. aura à se prononcer.

N.B. L'étage servira de vestiaire, de rangements, et une pièce sécurisée pourra y être aménagée si la mise en service d'une surveillance par caméras est décidée.

II Questions diverses

1 - Point sur les travaux inscrits au B.U.2010 :

Les ordres de travaux ont été signés et adressés aux entreprises retenues pour :

- La rénovation des toitures des bâtiments (annexe de la mairie et Croix Rouge)
- La rénovation des menuiseries de l'école maternelle (à intervenir début juillet, avec la peinture à suivre puisqu'il s'agit d'une rénovation bois.
- Rénovation des menuiseries extérieures de la salle de judo (en juillet)
- Plafond suspendu isolant, et peinture intérieure des murs salle de tennis de table (en juillet)
- Remise en état du logement ruelle Ch. Bidault. Travaux débutés semaine 14
Elle comprend notamment la réfection totale des installations électriques obsolètes et non conformes, installation d'une chaudière électrique à condensation, reprise des appareils sanitaires, évier et des robinetteries, équipement d'un double vitrage aux fenêtres ainsi que les peintures murales intérieures.
- Petite enfance : gâche électrique et protection extérieure de l'entrée.
- Peinture à l'ASSAD.

2 - Mise au point à intervenir avec l'architecte pour les travaux de l'école primaire.

3 - Aménagement de la mairie : bureaux du rez-de-chaussée

Il est envisagé une extension du bâtiment vers le parc, l'étude suit son cours. Les premières esquisses seront présentées à la commission lors d'une réunion en mai.

* **Remarques de Mme DALAUDIER** qui estime n'avoir pas été préalablement suffisamment informée, en amont de la commission, sur certains dossiers pour émettre un avis éclairé lors de la commission. Elle l'a précisé en commission – propos qui n'ont pas été repris dans le compte-rendu.

* **M. GAUTHIER** lui répond qu'il estime avoir donné toutes les informations lors de la commission et rappelle que les projets sont toujours discutables ; rien n'est figé.

***** Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

③ COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET SPORTIVES

REUNION DU 13 AVRIL 2010

AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle Jeanne Lecourt

- Les inscriptions des enfants nés en 2007 s'effectueront certains jours en mai, une pré-inscription en mairie doit être faite avant. Les futurs élèves et leur famille seront accueillis à l'école par le Directeur et les enseignants un samedi matin de juin pour préparer la rentrée de septembre 2010.

- Sorties scolaires : toutes les classes visiteront une ferme pédagogique.

Ecole Elémentaire Balzac

- Intervenant musique : les élèves de cycle 2 ont bénéficié de l'intervention de Mlle Halbout, professeur à l'école de musique, chaque mardi du 10 novembre au 11 mars. Une représentation a eu lieu le mardi 9 mars et jeudi 11 mars 2010 et les parents ont pu apprécier un spectacle de qualité. Le conseil des maîtres souhaite poursuivre son intervention pendant l'année scolaire 2010/2011 avec un nombre d'heures plus important soit 208 h demandées afin que toutes les classes puissent participer ; les membres de la commission proposent 96 heures (soit 3 heures sur 32 semaines) et demandent au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

-Intervenant Handball : un tournoi est organisé le 18 juin avec les classes de CE2, CM1 et CM2.

- Sorties scolaires : Des élèves se sont rendus au Grand Pressigny pour visiter le musée et participer à des ateliers, 2 classes se rendront au grand Théâtre de Tours pour assister à un concert, 2 autres iront au théâtre Beaumarchais à Amboise pour une rencontre autour de la danse et une autre ira à l'observatoire de Tauxigny.

Les 2 écoles

- Grève du 23 mars : l'école maternelle était fermée, le service minimum d'accueil a été mis en place pour 38 enfants avec les 5 ATSEM ; à l'école élémentaire, pas de grévistes parmi les enseignants.

- Fête de fin d'année : l'A.P.E. l'organisera le 26 juin 2010 avec les 2 écoles.

Cantine scolaire

Un agent supplémentaire de surveillance a été embauché par la mairie (1h20 par jour).

Les membres de la commission, après délibération, ont modifié le règlement intérieur de restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2010/2011 (document joint).

Mme Dalaudier a demandé la mise en place d'un tarif basé sur le quotient familial ; la majorité des membres s'est prononcé contre.

La commission propose au Conseil de maintenir les tarifs pour la prochaine rentrée, à part un coût arrondi pour les enfants hors commune qui passe de 3.53 à 3.60 €. Ce prix couvre le montant du repas payé au prestataire afin que la commune ne supporte pas celui-ci.

Une commission « restauration scolaire » va être mise en place.

* Mme DUFRAISSE apporte des précisions sur le nombre d'heures possibles qui sera alloué à l'intervenant Musique pour la prochaine année scolaire.

Le crédit proposé par la commission est de 96 H au lieu de 35 H pour l'année scolaire 2009 – 2010.

Le budget nécessaire est de 4.000 €.

***** Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

④ COMMISSION VOIRIE – ENVIRONNEMENT – CIRCULATION

Du 14 avril 2010

Ordre du jour : PRESENTATION DU PROJET AVENUE DELAUNAY – 1^{ère} tranche

L'étude présentée aux membres des 3 commissions concerne la partie entre la place de la République et l'allée du cimetière.

- Aménagement des trottoirs avec passages surbaissés pour personnes à mobilité réduite,
- Création de bandes cyclables sur chaussée et sur trottoirs dans les parties larges,
- Création « d'îlots » pour ralentir la vitesse,
- Création des deux places de parking permettant de consulter le plan de ville,
- Aménagements paysagers,
- Réhabilitation de l'éclairage public.

En parallèle, des bandes cyclables pourraient être matérialisées sur les voies en périphérie des avenues Delaunay et du 11 Novembre.

Ce projet sera présenté aux riverains et aux représentants des Comités de Quartiers le 4 mai à 18h30, à la mairie, salle du Conseil Municipal.

* **Remarque de Mme DALAUDIER** au sujet du projet de l'avenue Delaunay. Elle dit que la création des bandes cyclables est une fausse sécurité et pense qu'il serait souhaitable d'en rediscuter. Elle dit également qu'elle souhaiterait être plus informée en amont des commissions pour émettre un avis lors de la réunion.

* **Remarque de M. OMONT** qui souhaite que, lors de la présentation du plan aux riverains, on présente des variantes afin d'organiser une véritable concertation avec le public concerné.

*** **Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

⑤ COMMISSION VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – EAU / ASSAINISSEMENT

Du 19 avril 2010

Ordre du jour : TRAVAUX 2010

I - VOIRIE

1. Rue du Four à Chaux 1^{ère} tranche – depuis l'ancienne R.N. 76 jusqu'à la rue de Vauloger - Chaussée – trottoirs – éclairage.

2. Rue du 8 mai – chaussée et bordures de trottoirs (partiellement)

.../...

3. Parking Gabriel Fauré

- Mise en place des réseaux pour la construction ultérieure de toilettes publiques
- Revêtement
- Eclairage + aménagement venelle (vers la rue P.L. Courier)

4. Voirie rurale

- **Les Ouches** (depuis le transformateur EDF et l'ensemble du village)
 - revêtement de chaussée (enrobé coulé à froid = ECF) et reprise des caniveaux
- **Grandlay** - pour la réfection des voiries, les membres de la commission demandent que le projet soit revu pour bien cibler les besoins.
 - Eclairage public rue de la Pelouse
- **Trottoirs rue de Loches** pour accès au Moulin depuis le chemin des Aigremonts jusqu'à l'entrée du Moulin
- **Trottoirs de la rue du Reflessoir** jusqu'en face de l'entrée du Moulin
 - passage protégé pour la traversée de la R.D. 31

Les membres de la commission demandent le chiffrage de la suppression du point lumineux face au Moulin et son remplacement côté rue du Reflessoir.

II – EAU – ASSAINISSEMENT

Remplacement des agitateurs et des diffuseurs de la station d'épuration.

Les membres de la commission demandent au Conseil Municipal la possibilité de réaliser les consultations d'entreprises et d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés.

***** Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

⑥ CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS

et **AFFAIRES SCOLAIRES et SPORTIVES**

Compte rendu réunion du 20 avril 2010

Objet : ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

La précédente commission réunie le 22 mars dernier avait retenu la date du 20 avril, veille de conseil, pour l'étude des demandes de subventions en raison d'agendas chargés de ses membres. Ceci explique la mise de ce rapport sur table ce jour.

72 dossiers ont été examinés, certains étaient incomplets, d'autres remis tardivement, quelques uns inexistant.

La commission propose d'établir quelques règles contenues dans un dossier de demande de subvention qui sera à retirer en mairie courant octobre et à remettre au 15 mars, dernier délai, afin de permettre à chaque élu(e) l'étude nécessaire.

Toutefois, quelques associations n'ont pas nécessairement adressé de demande ou bien peuvent solliciter une aide exceptionnelle ; la commission se réserve la possibilité d'examiner celles-ci dans le courant de l'année dans la limite du budget prévisionnel.

.../...

A l'issue de votre approbation, un courrier d'information sera adressé à chaque association pour faire connaître la décision du conseil municipal et précisera les nouvelles modalités de constitution de dossier à fournir dès la saison prochaine (un éventuel téléchargement de ce dossier pourrait être envisagé dans le cadre d'une refonte de notre site Internet)

Pour une meilleure lecture du tableau qui suit :

- Vous trouverez dans la colonne de droite le montant sollicité lorsque celui-ci était précisé
- La subvention accordée précédemment à la SGB devenue Union Sportive Bléré Val de Cher était accordée pour doter l'ensemble des clubs sportifs qu'elle fédérait. Suite au souhait de deux de ses membres de quitter cette union, la subvention proposée s'en trouve réduite de la part accordée à celles-ci. Chaque section devenue association à part entière se trouve donc destinataire de sa propre subvention calculée cette année suivant les critères proposés par l'Union. A droite du tableau et face à chaque association, vous trouverez le montant reversé en 2009 par l'Union (année transitoire en attente de constitution en association)
- Nous avons globalisé les différents montants accordés au Centre socio culturel, charge à lui de faire apparaître sur son compte de résultat annuel la ventilation des sommes par poste.
- Conformément à votre demande, nous avons pris en compte votre souhait de contribuer à l'aide pour les victimes en HAÏTI et XYNTHIA

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	sollicité
Subventions aux ASSOCIATIONS									
AFORPROBA								55	
AFTADEL	200	200	200	200	200	200	200		
Amicale Personnel Communal	3600	3700	3750	3800	3850	3900	4000	4100	
Amicale médaillés militaires	65	75	80	100	100	100	100	100	
Assoc. anc combattants/amis résistance								100	
association des Parents d'élèves							200		
Association Paralysés de France	260	260	260	280	280	280	280	300	
Association Valchantray	800	500	500	500	500	500	0	0	
ASSAD	1400	1450	1500	1500	1550	1600	2000	2500	
Autour de l'Orgue						0	500	500	1100
Centre Socioculturel (MJC + ALSH)	40 000	42 000	43 000	44 000	45 000	46 000	47500	61000	62000
animation été	1 375	1 500	1 650	1 650	2 000	2 000	2250	0	
bibliothèque / ludothèque	1 275	1 500	1 650	1 650	2 000	2 000	2250	0	
centre de loisirs - ALSH	3 900	4 000	4 500	4 500	4 500	5 000	6500	0	
aide excep remplace. équipement ALSH							1000	0	
Collège Choiseul - classe 5ème SEGPA								200	
comice agricole	233	233	233	233	233	233	250	260	260
voyage collège Bléré à Birstonas								300	
projet d'école	600	600	650 + 350	650	650	650	0		

Coopérative scolaire + USEP	1300	1300	1350	1350	1350	1350	1350	1350	1200	
Coup de Pouce	1500	1600	1700	1800	1900	2100	2300	3000		
Croix Rouge	100	100	100	150	200	250	300	0		
Ecole de musique Ch. Pommard	31 000	32 750	34 000	34 500	35 000	35 500	37000	38000	38880	
EHPAD animation								400		
FNDIRP	65	75	80	100	100	100	100	100		
jumelage Bléré - Garrel	385	385	400	400	410	410	420	430	430	
jumelage Bléré - Guily - Teskawt	200	200	200	200	200	200	200			
Motonautisme	0	0	0	0	0	0	250	0		
orchestre d'Harmonie	2 500	2 500	2 600	2 600	2 700	2 800	3000	3100		
orchestre d'Har. concours + Wallerfangen	1 500	0	0	0	1 700	0	1000	0		
Prévention routière	130	135	140	145	150	150	150	150		
société de pêche APPMA	160	170	170	170	170	170	200			
Secours catholique	100	100	100	100	100	100	100	200		
Union sportive Bléré Val de Cher (SGB)	39 000	41 000	42 500	44 000	49 000	51 000	55000	0		versé en 2009
Volley - BVC								0		0
Foot ball - BVC								10900		9083
Gymnastique - BVC								8600		7533
Hand ball - BVC								16500		18485
Judo - BVC								5650		5832
Nautisme - aviron - BVC								1750		2104
Tennis - BVC								5300		5041
Tennis de table - BVC								3300		2564
association Basket-Bléré- Badminton						0	250			
Gym Bléré Val de Cher										2568,29
Karaté-Karaté contact BVC										1330,23
SPA	250	250	250	250	250	250	250	250		
Véloclub Blérois	1750	1800	1850	1900	1950	2000	2100	2300	2300	
Veuves civiles						0	150	150		
Vie libre	100	100	100	150	150	150	150	150		
Séisme en HAÏTI								500		
Tempête XYNTHIA								500		
TOTAL	133748	138483	142863	146878	156193	158993	171300	171995		
Plafond							175000	180000		55000

- M. REUILLON apporte quelques modifications au tableau des subventions sur les montants 2009 accordés aux différentes sections sportives.
- Ces montants seront rectifiés au compte-rendu.
- **Remarques de Mme DALAUDIER** pour l'absence de dossier de demande de subvention du Centre Socio-Culturel et des différentes associations sportives, anciennes sections de la S.G.B. Elle le regrette car on ne peut pas avoir la connaissance en détail des comptes.
- **Réponse de M. REUILLON** qui précise que la procédure sera modifiée pour l'année prochaine et que les dossiers devront parvenir en mairie au plus tard le 15 mars.
- **Remerciements de Mme LE BRIS** pour la subvention accordée à l'ASSAD.

***** Le rapport est adopté à l'unanimité des votants. Messieurs RAFEL et REUILLON n'ont pas pris part à ce vote.**

.../...

POINT III : CLASSEMENT DES CHEMINS RURAUX EN VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des voiries communales, une enquête publique s'est déroulée du 11 au 25 janvier 2010. Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport dans lequel il a émis un avis favorable assorti de conditions qui seront exposées lors du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le sujet.

- **M. PHILIPPEAU donne des explications** sur l'avis rendu par le commissaire-enquêteur.

L'avis est favorable à condition que la délibération approuvant le classement mentionne le tableau fait par le géomètre et qu'elle précise que les chemins ruraux classés en voirie communale le seront dans leur emprise actuelle – à l'exception du chemin d'Espagne (p. 9) qui a fait l'objet d'une régularisation lors du remembrement.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT IV. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition pour 1 € symbolique, de la parcelle ZH 60 appartenant à Mme LAINÉ rue de Tours (près du pont de la déviation côté Cher).

- **Question posée par M. OMONT sur le prix du terrain.**
- **Réponse de M. CHAUVEL** qui dit qu'il s'agit d'une négociation avec la propriétaire, sachant que la ville assumera les frais de notaire et surtout de remise en état du lieu.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. L'acte sera établi par l'Etude MODOT à La Croix et les frais à la charge de la Commune.**

POINT V. QUESTIONS FINANCIERES :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2010

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des subventions à verser aux associations pour l'année 2010 en fonction des propositions des commissions "culture" et "affaires scolaires".

Le Conseil doit également autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (abstention de Messieurs REUILLON et RAFEL) :

- **entérine** les propositions des commissions pour les subventions 2010, conformément au tableau examiné par la commission,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec le centre socio-culturel et l'école de musique.

.../...

2. RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR 2010 / 2011

Les membres de la commission des affaires scolaires ont examiné les tarifs et le projet de règlement.

Le Conseil Municipal doit statuer sur les propositions de la commission.

- les tarifs sont reconduits sauf pour celui des enfants hors commune qui passe de 3.53 à 3.60 €.
- Le règlement intérieur de la cantine est adopté avec modification de l'article 4.
- Article 4 : Le comportement des enfants doit être « correct » au lieu « d'irréprochable »...

Toute attitude répréhensible sera sanctionnée et –on rajoute « et sans amélioration du comportement, les enfants pourront être exclus... »

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

3. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevance 2010 FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal fixe chaque année le montant de la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public routier de la Commune. Au 31 décembre 2009, le patrimoine de France Télécom implanté sur la Commune représente :

- 59,247 km d'artères aériennes
- 45,492 km d'artères en sous-sol
- 9,50 m² d'emprise au sol

Après application des tarifs revalorisés au 1^{er} janvier 2010, la redevance s'élève à :

$$(59,247 \text{ km} \times 47,38 \text{ €}) + (45,492 \text{ km} \times 35,53 \text{ €}) + (950 \text{ m}^2 \times 23,69 \text{ €}) = \mathbf{4\ 648,50 \text{ €}}$$

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT VI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- . Comités de quartiers
- . Information des délégués des syndicats intercommunaux et C.C.B.V.C.

Pas d'informations à communiquer.

POUR INFORMATION : arrêtés et décisions du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal

Décision 3/2010 du 11 mars 2010 : signature d'un avenant n° 3 au contrat de maintenance des installations de chauffage – société DALKIA – pour intégrer 2 chaudières (logements 22 rue des Déportés). Redevance annuelle : 118 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.